

<https://vernon.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article316>



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Eure
Circonscription de Vernon

Les principes fondamentaux du service d'éducation

- DIRECTION - L'école primaire dans l'éducation nationale -

Publication date: mercredi 18 novembre 2015

Copyright © Circonscription de Vernon - Tous droits réservés

Le système éducatif français est régi par des principes généraux : -* l'instruction est obligatoire (voir fiche sur le contrôle de l'assiduité) ; -* l'éducation est un droit ;1 -* l'enseignement scolaire public est gratuit ; -* l'enseignement public est laïque. Ces grands principes, construits au cours du XIXème et du XXème siècles, sont rassemblés pour la plupart dans le préambule de la Constitution du 4 octobre 1958 ainsi que dans celui de la Constitution du 27 octobre 1946 auquel il renvoie et soulignent la responsabilité de l'État en matière d'éducation.

Voir la fiche complète dans le document joint